

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2010

## Investissez sur vos salariés de demain !

L'Institut Universitaire de Technologie d'Amiens est habilité à percevoir la Taxe d'Apprentissage (hors quota) dans les catégories suivantes :

- **Catégories B (DUT et Licence Pro) de plein droit :**
- Catégorie A par cumul
- Catégorie C par cumul

**Catégorie à préciser sur votre versement**

- **Libellez et adressez votre chèque à :** votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) en précisant pour l'IUT d'Amiens.
- **Références bancaires :** TP Amiens 10071 - 80000 - 00001003774-88
- **Liste des octas :** [www.travail.gouv.fr/formation/pdf/octa.pdf](http://www.travail.gouv.fr/formation/pdf/octa.pdf)



**CONTACTS**

2009-2010

		TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIE
Directeur	: Pascal Vantomme	03 22 53 40 11	03 22 89 66 33
Secrétaire Général	: Caroline Gueroult	03 22 53 40 22	03 22 89 77 93
Contact Relations Extérieures	: Caroline Bohain	03 22 53 40 30	03 22 89 77 93
Contact Comptabilité Taxe d'Apprentissage	: Caroline Mallet	03 22 53 40 02	03 22 95 55 05
Département Génie Civil (GC)	: Jean-Marc Roucoult	03 22 53 40 42	03 22 95 17 51
Département Génie Mécanique et Productive (GMP)	: Jacques Henocque	03 22 53 40 51	03 22 95 68 89
Département Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)	: E. Meimarakis	03 22 53 40 61	03 22 89 71 78
Département Techniques de Commercialisation (TC)	: Pascal Frachet	03 22 53 40 71	03 22 89 52 52
Département Informatique (INFO)	: Laurent Delahoche	03 22 53 40 81	03 22 45 46 47
Département Génie Biologique (GB)	: Michèle Boitel	03 22 53 40 91	03 22 95 71 17
Lic. Pro. Réseaux et Génie Informatique	: Frédérique Horen-Billon	03 22 53 40 81	
Lic. Pro. Technologies de Compensation des Incapacités Physiques	: Jean-Marc Devauchelle	03 22 53 40 59	
Lic. Pro. de Commercialisation des Aliments Santé	: Michèle Boitel	03 22 53 40 91	
Lic. Pro. Choix Constructifs à Qualité Environnementale	: Christophe Seigneur	03 22 53 40 09	
Lic. Pro. Création et Reprise d'Activité	: Francis Eynard	03 22 53 40 61	
Lic. Pro. Responsable Univers de Consommation	: Sébastien Becuwe	03 22 53 40 78	
Lic. Pro. Banque	: Pascal Frachet	03 22 53 40 78	

**INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE D'AMIENS**

Avenue des Facultés, le Bailly, 80025 Amiens Cedex 1 - Tél. 03 22 53 40 40 - Télécopie 03 22 89 66 33 - [www.iut-amiens.fr](http://www.iut-amiens.fr)

**CRÉÉ EN 1968, L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE D'AMIENS PROPOSE LES FORMATIONS SUIVANTES :**

- DUT Génie Biologique ..... options : Agronomie  
Industries Alimentaires et Biologiques
- DUT Génie Civil▲
- DUT Génie Mécanique et Productive
- DUT Informatique\*
- DUT Gestion des Entreprises et des Administrations\* ..... options : Finances Comptabilité  
Ressources Humaines  
Petites et Moyennes Organisations
- DUT Techniques de Commercialisation\*▲
- Licence Professionnelle Réseaux et Génie Informatique▲
- Licence Professionnelle Technologies de Compensation des Incapacités Physiques
- Licence Professionnelle de Commercialisation des Aliments Santé▲
- Licence Professionnelle Choix Constructifs à Qualité Environnementale▲
- Licence Professionnelle Création et Reprise d'Activités▲
- Licence Professionnelle Responsable Univers de Consommation▲
- Licence Professionnelle Banque (exclusivement en alternance)▲

▲Possibilité d'Alternance en deuxième année ou en Licence Pro

\* Formation également proposée en Année Spéciale : DUT en un an pour les titulaires ou niveau BAC + 2.

**L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE D'AMIENS a déjà formé plus de 16 000 diplômés.**

En 2009-2010, il compte : 1 650 étudiants - 116 enseignants universitaires  
150 enseignants de la profession qui dispensent plus de 20 % de la pédagogie :  
59 personnels administratifs, techniques et de service.

## Quelques informations utiles :

• Vous pouvez trouver les **FORMULAIRES RELATIFS** à la **TAXE D'APPRENTISSAGE 2010** et la demande d'exonération :  
- Cerfa n° 111 66 déclaration n° 2482  
- Cerfa n° 10341\* 05  
sur le [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), rubrique Formulaires

sur le revenu (au titre des bénéficiaires industriels ou commerciaux).  
Elle représente 0,5 % de la masse salariale brute de l'année écoulée + 0,12 % pour la contribution au développement de l'apprentissage et doit être versée avant le 28 février.

### • Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

C'est un impôt obligatoire que doivent verser toutes les entreprises, quelle que soit leur forme juridique, dès lors qu'elles sont assujetties à l'impôt sur les sociétés ou l'impôt

### • La loi oblige à passer par un organisme collecteur (OCTA) :

Il vous suffit de renvoyer votre formulaire de versement à cet organisme en lui indiquant le montant de la taxe versée en faveur de l'IUT d'Amiens.  
Si le nom des écoles ne figure pas sur votre bordereau de versement, vos choix ne pourront pas être respectés.

**STAGES**  
Année Universitaire 2009/2010

DUT	ANNÉE	DATES	LICENCES PROFESSIONNELLES
Génie Civil	1 <sup>ère</sup> année 2 <sup>ème</sup> année	10 semaines du 14/06/2010 au 07/09/2010 Pas de stage	Choix Constructifs à qualité environnementale GC 14 semaines du 08/02/2010 au 04/06/2010
Génie Mécanique et Productive	1 <sup>ère</sup> année 2 <sup>ème</sup> année	Pas de stage 10 semaines du 06/04/2010 au 11/06/2010 (stages en France) 10 semaines du 29/03/2010 au 18/06/2010 (stages à l'étranger)	Commercialisation des Aliments Santé 14 semaines minimum du 08/02/2010 au 04/06/2010
Génie Biologique	1 <sup>ère</sup> année 2 <sup>ème</sup> année	4 semaines minimum à partir du 24/06/2010 10 sem. minimum du 29/03/2010 au 11/06/2010 (stages en France) du 31/03/2010 au 23/06/2010 (stages à l'étranger)	Réseaux et Génie Informatique du 01/03/2010 au 11/06/2010
Informatique	1 <sup>ère</sup> année 2 <sup>ème</sup> année Année spéciale	Pas de stage du 15/03/2010 au 21/05/2010 du 14/06/2010 au 20/08/2010	Technologies de Compensation des Incapacités Physiques du 15/02/2010 au 11/06/2010
Techniques de Commercialisation	1 <sup>ère</sup> année 2 <sup>ème</sup> année Année spéciale	2 semaines au choix entre le 21/12/2009 et le 09/01/2010 8 semaines au choix entre le 07/06/2010 et le 31/08/2010 Pas de stage 6 semaines au choix entre 07/06/2010 et le 31/08/2010	Responsable Univers de Consommation Formation initiale du 29/03/2010 au 18/06/2010
Gestion des Entreprises et des Administrations	1 <sup>ère</sup> année 2 <sup>ème</sup> année Année spéciale	4 semaines à partir du 21/06/2010 6 semaines à partir du 03/05/2010 8 semaines à partir du 21/06/2009	Management des Organisations Alternance Entreprises   I.U.T. Management des Organisations Alternance Entreprises   I.U.T.